

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984
(1^{re} SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du Lundi 2 Avril 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — Ouverture de la session (p. 1051).
2. — Installation des secrétaires d'âge (p. 1052).
3. — Nomination des vice-présidents, des questeurs et des secrétaires de l'Assemblée nationale (p. 1052).
4. — Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire de la République populaire de Pologne (p. 1052).
5. — Nomination d'un député en mission temporaire (p. 1052).
6. — Fin de la mission d'un député (p. 1052).
7. — Décision du Conseil constitutionnel (p. 1052).
8. — Dépôt et renvoi en commission de projets de loi (p. 1052).
9. — Demande de renvoi pour avis (p. 1052).
10. — Représentation de l'Assemblée nationale au sein d'organismes extraparlimentaires (p. 1052).
11. — Communications de M. le président (p. 1053).
12. — Rappel au règlement (p. 1053).
MM. Jean Brocard, le président.

13. — Dépôt d'un projet de loi (p. 1053).
14. — Dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle (p. 1053).
15. — Dépôt d'une proposition de loi organique (p. 1053).
16. — Dépôt d'un rapport (p. 1053).
17. — Dépôt d'un rapport de M. le Premier ministre (p. 1053).
18. — Dépôt de deux lettres de M. le Premier ministre (p. 1053).
19. — Ordre du jour (p. 1053).

PRÉSIDENTE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

OUVERTURE DE LA SESSION

M. le président. Conformément au troisième alinéa de l'article 28 de la Constitution, je déclare ouverte la seconde session ordinaire de 1983-1984.

— 2 —

INSTALLATION DES SECRETAIRES D'AGE

M. le président. Aux termes de l'article 10 du règlement, à l'ouverture de la seconde session ordinaire, le président est assisté des six plus jeunes membres de l'Assemblée qui remplissent les fonctions de secrétaire.

Je remercie ceux de nos collègues qui sont à ce titre présents à mes côtés.

— 3 —

NOMINATION DES VICE-PRESIDENTS, DES QUESTEURS ET DES SECRETAIRES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des six vice-présidents, des trois questeurs et des douze secrétaires de l'Assemblée nationale.

Pour ces diverses fonctions, les présidents des groupes ont établi une liste commune de candidats, qui a été affichée.

Je n'ai reçu aucune autre candidature.

En conséquence, je proclame, dans l'ordre de leur présentation :

Vice-présidents : MM. Raymond Douyère, Philippe Séguin, Mme Louise Moreau, MM. Guy Ducoloné, Jean Natiez, Michel Sapin.

Questeurs : MM. Christian Laurissergues, René Gaillard, Roger Corréze.

Secrétaires : MM. Claude Bartolone, André Bellon, Jacques Brunhes, Mme Colette Chaigneau, MM. Pasdal Clément, Jean-Pierre Fourré, Antoine Gissingier, Daniel Goulet, Georges Hage, Jacques Mahéas, Martin Malvy, Pierre Micaux.

Je constate que le bureau de l'Assemblée nationale est constitué.

Sa composition sera notifiée à M. le Président de la République, à M. le Premier ministre, à M. le président du Sénat, et publiée au *Journal officiel*.

Le bureau se réunira cet après-midi, à l'issue de la séance publique, dans les salons de la présidence.

— 4 —

SOUHAITS DE BIENVENUE A UNE DELEGATION PARLEMENTAIRE DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE POLOGNE

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation de la Diète de la République populaire de Pologne, conduite par M. Adam Lopatka.

Je suis heureux, en votre nom, de souhaiter la bienvenue à nos collègues. (*Sur les bancs des socialistes, des communistes, de l'Union pour la démocratie française et sur certains bancs du rassemblement pour la République, Mmes et MM. les députés se lèvent et applaudissent.*)

— 5 —

NOMINATION D'UN DEPUTE EN MISSION TEMPORAIRE

M. le président. Par décret de M. le Premier ministre en date du 9 mars 1984, Mme Gisèle Halimi, député de l'Isère, a été chargée, dans le cadre des dispositions de l'article L.O. 144 du code électoral, d'une mission temporaire auprès de M. le ministre des relations extérieures.

Cette décision a été publiée au *Journal officiel* du 10 mars 1984.

— 6 —

FIN DE LA MISSION D'UN DEPUTE

M. le président. Par lettre du 21 mars 1984, M. le Premier ministre m'a informé que la mission temporaire précédemment confiée, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, à M. Jean-Pierre Sueur, député du Loiret, prenait fin le 23 mars 1984.

— 7 —

DECISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'informe l'Assemblée que le Conseil constitutionnel a publié, au *Journal officiel* du 2 mars 1984, sa décision concernant la loi relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises.

Cette loi lui avait été déferée par plus de soixante sénateurs en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution.

Le texte de cette saisine a été publié au *Journal officiel* du même jour.

— 8 —

DEPOT ET RENVOI EN COMMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. En application de l'article 83, alinéa 2, du règlement, le Gouvernement m'a demandé, pendant l'intersession, le renvoi à l'examen des commissions permanentes compétentes de huit projets de loi.

En conséquence, et sous réserve de l'application éventuelle de l'article 31 du règlement, ont été renvoyés :

A la commission des affaires étrangères :

Le projet de loi autorisant l'approbation d'une convention de coopération judiciaire entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République portugaise, relative à la protection des mineurs (n° 1992) ;

Le projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de l'Espagne concernant la modification de la frontière le long de la route transpyrénéenne d'Arrette à Isaba (n° 1993) ;

Le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République italienne relatif à l'entretien des bornes et de la frontière (n° 1994) ;

Le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le gouvernement de la République française et l'Organisation de l'aviation civile internationale relatif au statut de l'Organisation en France (ensemble deux annexes et deux échanges de lettres interprétatives) (n° 1995) ;

Le projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (n° 1996) ;

Le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre la France et le Canada sur le transfèrement des détenus et la surveillance de certains condamnés (ensemble deux échanges de lettres) (n° 1997) ;

Le projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République tunisienne relatif à la formation professionnelle et à la promotion de l'emploi (n° 1999).

A la commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

Le projet de loi modifiant, à compter du mois d'avril 1985, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du Fonds spécial de grands travaux (n° 1998).

Ces projets ont été imprimés et distribués.

— 9 —

DEMANDE DE RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission de la défense nationale et des forces armées demande à donner son avis sur le projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des affaires étrangères (n° 1996).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 10 —

REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE AU SEIN D'ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, des demandes de désignation de députés chargés de représenter l'Assemblée nationale au sein d'organismes extraparlamentaires.

Conformément à l'alinéa 8 de l'article 26 du règlement, je propose à l'Assemblée de confier :

D'une part, à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales le soin de présenter quatre candidats à la commission consultative pour les services de communication audiovisuelle, deux à titre de membres titulaires, deux à titre de membres suppléants ;

D'autre part, à la commission de la production et des échanges le soin de présenter quatre candidats au conseil national des transports, deux à titre de membres titulaires, deux à titre de membres suppléants.

Ces propositions seront considérées comme adoptées, en vertu de l'alinéa 9 de l'article 26, si la présidence n'a été saisie d'aucune opposition dans le délai d'un jour franc.

A défaut d'opposition, les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le jeudi 12 avril 1984, à dix-huit heures.

— 11 —

COMMUNICATIONS DE M. LE PRESIDENT

M. le président. Je rappelle que, pour le renouvellement des commissions, les candidatures doivent être déposées :

Cet après-midi, avant dix-huit heures, pour les six commissions permanentes, et demain, avant midi, pour la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée.

Pour l'élection de leur bureau, les commissions sont convoquées demain :

A dix heures, en ce qui concerne les commissions permanentes.

A dix-sept heures, en ce qui concerne la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée.

La conférence des présidents se réunira demain à douze heures.

— 12 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. Jean Brocard. Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement, au titre de l'article 58, alinéa 1^{er}, de notre règlement.

Monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement...

M. le président. Monsieur Brocard, attendez que je vous donne la parole : il faut respecter les formes, surtout en début de session. *(Sourires.)*

La parole est à M. Jean Brocard, pour un rappel au règlement.

M. Jean Brocard. Monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, au nom du groupe Union pour la démocratie française et de son président, je demande au Gouvernement d'ouvrir un débat de politique générale dès le début de la session parlementaire.

En effet, les événements qui se sont déroulés au cours de ces derniers mois, tant sur le plan intérieur que sur le plan international, traduisent une grave détérioration de la situation de notre pays et imposent que M. le Premier ministre vienne s'expliquer devant la représentation nationale.

Monsieur le ministre, je souhaite être entendu. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

— 13 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi sur le développement de l'initiative économique.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2002, distribué et renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 14 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président. J'ai reçu de M. Brocard et plusieurs de ses collègues une proposition de loi constitutionnelle tendant à compléter le préambule de la Constitution de la République en ce qui concerne les droits et libertés économiques.

La proposition de loi constitutionnelle sera imprimée sous le numéro 2000, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 15 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. Pierre Bas une proposition de loi organique visant à faciliter la réinsertion professionnelle des parlementaires au terme de leur mandat.

La proposition de loi organique sera imprimée sous le numéro 2003, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 16 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Claude Michel un rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges, sur le projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage (n° 1962).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2001 et distribué.

— 17 —

DEPOT D'UN RAPPORT DE M. LE PREMIER MINISTRE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 21 de la loi de finances rectificative pour 1982 (n° 82-540 du 28 juin 1982), un rapport sur l'application des articles 13 à 20 de cette loi.

Ce rapport, qui complète le rapport déposé le 15 juin 1983, a été distribué.

— 18 —

DEPOT DE DEUX LETTRES DE M. LE PREMIER MINISTRE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre, en date du 23 mars 1984, relative à la consultation de l'assemblée territoriale de la Polynésie française sur le projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française (n° 1871).

Cette communication a été transmise à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre, en date du 27 mars 1984, relative à la consultation des assemblées territoriales de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna sur le projet de loi relatif au règlement judiciaire (n° 1758) et sur le projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise (n° 1579).

Cette communication a été transmise à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

— 19 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 3 avril 1984, à seize heures, première séance publique :

Nomination de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée :

Fixation de l'ordre du jour ;

Ensuite, conformément à la lettre du 28 mars 1984 de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, qui a été adressée à chacun d'entre vous, l'Assemblée commencera ses travaux législatifs avec la discussion du projet de loi, n° 1962, relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage (rapport n° 2001 de M. Claude Michel, au nom de la commission de la production et des échanges).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

Errata.

I. — Au compte rendu intégral de la séance du 21 décembre 1983.

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

Page 6950, 1^{re} colonne, 7^e alinéa et avant-dernier alinéa du paragraphe 10 :

Au lieu de : « J'ai reçu de M. Pierre Bas... » ,

Lire : « J'ai reçu de M. Pierre Bas et plusieurs de ses collègues... »

II. — Au compte rendu intégral de la 3^e séance du 27 janvier 1984.

PRESSE

Page 243, 2^e colonne, 9^e alinéa :

Au lieu de : « L'amendement est adopté » ,

Lire : « L'amendement n'est pas adopté » .

III. — Au compte rendu intégral de la séance du 2 février 1984.

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

Page 482, 1^{re} colonne, dernier alinéa et 2^e colonne, 2^e, 4^e et 6^e alinéas :

Au lieu de : « J'ai reçu de M. Pierre Bas... » ,

Lire : « J'ai reçu de M. Pierre Bas et plusieurs de ses collègues... » .

IV. — Au compte rendu intégral de la 2^e séance du 10 février 1984.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Page 931, 1^{re} colonne, article 19, 2^e alinéa, 2^e ligne :

Supprimer le mot : « obligatoirement » ;

Page 931, 2^e colonne, article L. 932-4, 2^e alinéa, 6^e ligne :

Au lieu de : « susvisée, ou le montant » ,

Lire : « susvisée, ou le moment » .

Bureau de l'Assemblée nationale.

A la suite de la nomination des vice-présidents, questeurs et secrétaires, à laquelle l'Assemblée nationale a procédé dans sa séance du 2 avril 1984, son bureau se trouve ainsi composé :

Président.

M. Mermaz (Louis).

Vice-présidents.

MM. Douyère (Raymond),
Séguin (Philippe).

M^{me} Moreau (Louise).

MM. Ducoloné (Guy),
Natiez (Jean),
Sapin (Michel).

Questeurs.

MM. Laurissergues (Christian),
Gaillard (René).

MM. Corrèze (Roger).

Secrétaires.

MM. Bartolone (Claude),
Bellon (André),
Brunhes (Jacques),
M^{me} Chaigneau (Colette),
MM. Clément (Pascal),
Fourré (Jean-Pierre).

MM. Gissinger (Antoine),
Goulet (Daniel),
Hage (Georges),
Mahéas (Jacques),
Malvy (Martin),
Micaux (Pierre).

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 3 avril 1984, à douze heures, dans les salons de la présidence.

Composition des groupes.

1. Liste des membres des groupes.

(Journal officiel [Lois et Décrets] du 1^{er} avril 1984.)

GROUPE SOCIALISTE

(268 membres.)

MM. Maurice Adevah-Pœuf, Jean-Marie Alalze, Jean Anclant, Robert Aumont, Jacques Badet, Jean-Pierre Balligand, Georges Bally, Gérard Bapt, Régis Baralla, Bernard Bardin, Claude Bartolone, Philippe Bassinet, Jean-Claude Bateux, Umberto Battist, Raoul Bayou, Jean Beauflis, Jean Beaufort, Guy Bèche, Jacques Becq, Firmin Bédoussac, Roland Beix, André Bellon, Jean-Michel Belorgey, Serge Beltrame, Georges Benedetti, Jean-Jacques Benetière, Michel Bérégovoy, Jeao Bernard, Pierre Bernard, Roland Bernard, Michel Berson, Wilfrid Bertile, Louis Besson, André Billardon, Alain Billon, Paul Bladt, Serge Blisko, Jean-Marie Bockel, Jean-Claude Bois, Gilbert Bonnenaison, Augustin Bonrepaux, André Borel Jean-Michel Boucheron (Charente), Jean-Michel Boucheron (Ile-et-Vilaine), René Bourget, Pierre Bourguignon, Jean-Pierre Braine, Maurice Briand, Alain Brune, André Brunet, Robert Cabé, Mme Denise Cacheux, MM. Jacques Cambolive, Michel Cartelet, Raoul Cartraud, Jean-Claude Cassaing, Laurent Cathala, Robert de Caumont, Guy Chanfrault, Robert Chapuis, Gilles Charpentier, Lionel Charzat, Albert Chaubard, Guy-Michel Chauveau, Alain Chénard, Daniel Chevallier, Didier Chouat, Michel Cofincoz, Georges Colin, Gérard Collomb, Jean-Hugues Colonna, Mme Nelly Commergnat, MM. Lucien Couqueberg, Louis Darinot, Pierre Dassonville, Christian Defarge, Marcel Dehoux, Bertrand Delanoë, André Delehedde, Henry Delisle, Albert Denvers, Bernard Derosier, Freddy Deschaux-Beaume, Jean-Paul Desgranges, Jean-Claude Dessenin, Jean-Pierre Destrade, Paul Dhaille, Yves Dollo, Raymond Douyère, René Drouin, Jean-Louis Dumont, Dominique Dupilet, Mme Lydie Dupuy, MM. Guy Durbec, Jean-Paul Durieux, Roger Duroure, Job Durupt, Manuel Eslutia, Jean Esmonin, Claude Estler, Claude Evin, Alain Faugaret, Mme Berthe Fiévet, MM. Jacques Fleury, Jacques Floch, Roland Florian, Pierre Forgues, Raymond Forni, Jean-Pierre Fourré, Mme Martine Frachon, MM. Georges Frèche, Jean-Pierre Gabarrou, René Gaillard, Jean Gallet, Pierre Garmendia, Marcel Garrouste, Mme Françoise Gaszard, MM. Claude Germon, Francis Giolitti, Jean Giovannelli, Joseph Gourmelon, Christian Goux, Hubert Guoze, Gérard Guozes, Léo Gréard, Jacques Guyard, Gérard Haesebroeck, Alain Hauteœur, Kléber Hays, Gérard Houteer, Roland Huguet, Jacques Huyghues des Etages, Jean Ibanès, Gérard Istace, Mme Marie Jacq, MM. Pierre Jagoret, Frédéric Jalton, Marcel Join, Noël Joseph, Lionel Jospin, Charles Josselin, Alain Journet, Pierre Joxe, Jean-Pierre Kuchéida, Georges Labazée, Jean Laborde, Jean Lacombe, Pierre Lagorce, André Laignel, Michel Lambert, Jean-Pierre Lambertin, Louis Lareng, Roger Lassale, André Laurent, Christian Laurissergues, Jacques Lavédrine, Georges Le Baill, Jean-Pierre Le Coadic, Mme Marie-France Lecuir, MM. Jean-Yves Le Drian, Robert Le Foll, Bernard Lefranc, Jean Le Gars, André Lejeune, Jean-Jacques Leonetti, Louis Le Pensec, François Loncle, André Loïte, Bernard Madrelle, Jacques Mahéas, Guy Malandain, Robert Malgras, Martin Malvy, Philippe Marchand, Roger Mas, Marius Masse, Marc Massion, François Massot, Jacques Mellick, Joseph Menga, Louis Mermaz, Pierre Métais, Charles Metzinger, Claude Michel, Henri Michel, Jean-Pierre Michel, Gilbert Mitterrand, Marcel Mœœur, Bernard Monternole, Mme Christiane Mora, MM. Paul Moreau, François Mortelette, Louis Moulinet, Jean Natiez, Mmes Véronique Neiertz, Paulette Nevoux, MM. Arthur Notebart, Jean-André Oehler, René Olmeta, Pierre Orlet, Mmes Jacqueline Osselin, Marie-Thérèse Patrat, MM. François Patriat, Jean-Pierre Pénicaud, Paul Perrier, Rodolphe Pesce, Jean Peuziat, Louis Philibert, Christian Pierret, Lucien Pignion, Joseph Pinard, Charles Pistre, Jean-Paul Planchou, Bernard Poinant, Jean Poperen, Jean-Claude Portheault, Maurice Pourchon, Henri Prat, Pierre Prouvost, Jean Proveux, Mme Eliane Provost, MM. Jean-Jack Queyranne, Noël Ravassard, Alex Raymond, Amédée Renault, Alain Richard, Louis Robin, Alain Rodet, Jacques Roger-Machart, René Rouquet, Roger Rouquette, Jean Rousseau, Michel Sainte-Marie, Philippe Sanmarco, Jean-Pierre Santa Cruz, Jacques Santrot, Michel Sapin, Georges Sarre, Nicolas Schiffler, Bernard Schreiner, Gilbert Sénéas, Michel Sergeant, Mmes Odile Sicard, Renée Soum, Marie-Joséphine Sublet, MM. Michel Suchod, Jean-Pierre Sueur, Pierre Tabanou, Dominique Taddel, Yves Tavernier, Eugène Teisseire, Jean-Michel Testu, Clément Théaudin, Luc Tinseau, Yvon Tondon, Mme Ghislaine Toutain, MM. Edmond Vacant, Guy Vadepiéd, Jean Valroff, Bruno Vennin, Marc Verdon, Joseph Vidal, Bernard Villette, Alain Vivien, Hervé Vouillot, Marcel Wacheux, Claude Wilquin, Jean-Pierre Worms.

Le président du groupe,
PIERRE JOXE.

APPARENTÉS AUX TERMES DE L'ARTICLE 19 DU RÈGLEMENT

(18 membres.)

MM. Nicolas Alfonsi, Jean-Michel Baylet, Alain Bonnet, Elie Castor, Aimé Césaire, Mme Colette Chalgneau, MM. Bernard Charles, Jean-Pierre Defontaine, Jean Duprat, Paul Duraffour, Jean-François Hory, Mme Gisèle Halimi, MM. Raymond Julien, Jean-Paul Luisi, Albert Pen, Roch Pldjot, Jean Rigal, Jean Zuccarelli.

GROUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE
(81 membres.)

MM. Vincent Ansquer, Emmanuel Aubert, Pierre Bachelet, Michel Barnier, Pierre Bas, Jacques Baumel, Christian Bergelin, Bruno Bourg-Broc, Benjamin Brial, Jean-Charles Cavaille, Jacques Chaban-Delmas, Jean-Paul Charlé, Serge Charles, Gérard Chasseguet, Jacques Chirac, Michel Cointat, Roger Corréze, Maurice Couve de Murville, Michel Debré, Georges Delatre, André Durr, Jean Falala, François Fillon, Roger Fosse, Jean Foyer, Robert Galley, Pierre Gascher, Henri de Gastines, Antoine Gissingier, Jean-Louis Goasduff, Pierre Godefroy, Jacques Godfrain, Georges Gorce, Daniel Goulet, François Grussenmeyer, Olivier Guichard, Charles Haby, Jean Hamelin, Mme Nicole de Hautecloque, MM. Michel Inchauspé, Didier Julia, Gabriel Kaspereit, Pierre-Charles Krieg, Claude Labbé, René La Combe, Jacques Laffleur, Yves Lancien, Marc Lauriol, Jean de Lipkowski, Claude-Gérard Marcus, Jacques Marette, Jean-Louis Masson, Pierre Mauger, Jacques Médecin, Pierre Messmer, Charles Miossec, Jean Narquin, Michel Noir, Roland Nungesser, Charles Paccou, Régis Perbet, Michel Péricard, Camille Petit, Alain Feyrefitte, Etienne Pinte, Bernard Pons, Jean de Préaumont, Pierre Raynal, Jean-Paul de Rocca Serra, Tutaha Salmon, Hyacinthe Santoni, Philippe Séguin, Germain Sprauer, Jean Tiberi, Jacques Toubon, Georges Tranchant, Jean Vallex, Robert-André Vivien, Roland Vuillaume, Robert Wagner, Pierre Weisenhorn.

Le président du groupe,
CLAUDE LABBÉ.

APPARENTÉS AUX TERMES DE L'ARTICLE 19 DU RÈGLEMENT
(8 membres.)

MM. René André, Pierre de Benouville, Pierre-Bernard Cousté, Marcel Dassault, Xavier Deniau, Edouard Frédéric-Dupont, Mme Hélène Missoffe, M. Lucien Richard.

GROUPE UNION POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE
(50 membres.)

MM. Edmond Alphandery, François d'Aubert, Jacques Barrot, Henri Baudoin, Henri Bayard, Jean Bégault, Claude Birraux, Jacques Blanc, Loïc Bouvard, Jean Briane, Jean Brocard, Jean-Marie Caro, Pascal Clément, Jean-Marie Daillet, Georges Delfosse, Charles Deprez, Jean Desanlis, Jacques Dominati, Maurice Dousset, Adrien Durand, Charles Fèvre, Jean-Paul Fuchs, Gilbert Gantier, Jean-Claude Gaudin, Francis Geng, Germain Gengenwin, René Haby, Emmanuel Hamel, Emile Koehl, François Léotard, Roger Lestas, Alain Madelin, Raymond Marcellin, Joseph-Henri Maujoui du Gasset, Alain Mayoud, Pierre Méhaignerie, Georges Mesmin, Philippe Mestre, Pierre Micaux, Charles Millon, Mme Louise Moreau, MM. Michel d'Ornano, Francisque Perrut, Jean Proriot, André Rossinot, Yves Sautier, Jean Seitlinger, Jean-Pierre Suisson, Bernard Stasi, Claude Wolff.

Le président du groupe,
JEAN-CLAUDE GAUDIN.

APPARENTÉS AUX TERMES DE L'ARTICLE 19 DU RÈGLEMENT
(12 membres.)

MM. Raymond Barre, Marcel Bigeard, Albert Brochard, Marcel Esdras, Jacques Fouchler, François d'Harcourt, Aimé Kergueris, Maurice Ligot, Gilbert Mathieu, Paul Pernin, Jean Rigaud, Adrien Zeller.

GROUPE COMMUNISTE
(43 membres.)

MM. Gustave Ansart, François Asensi, Paul Balmigère, Jean-Jacques Barthe, Alain Bocquet, Jacques Brunhes, Georges Bustin, Paul Chomat, Jean Combastell, Michel Couillet, Guy Ducloné, André Duro-méa, Lucien Dutard, Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Dominique Frelaut, Edmond Garcin, Mme Colette Gœuriot, MM. Georges Hage, Guy Hermier, Mmes Adrienne Horvath, Muguette Jacquaint, MM. l'arfait Jans, Jean Jarosz, Emile Jourdan, André Lajoinie, Joseph Legrand, Daniel Le Meur, Louis Maisonnat, Georges Marchais, Roland Mazoin, Pau Mercieca, Robert Montdargent, Maurice Niles, Louis Odru, Vincent Porelli, Roland Renard, René Rieubon, Jacques Rimbault, Emile Roger, André Soury, André Tourné, Théo Vial-Massat, Pierre Zarka.

Le président du groupe,
ANORÉ LAJOINIE.

APPARENTÉ AUX TERMES DE L'ARTICLE 19 DU RÈGLEMENT
(1 membre.)

M. Ernest Moutoussamy.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE
(10 membres.)

MM. André Audinot, Jean-Guy Branger, Jean Fontaine, Mme Florence d'Itarcourt, MM. Xavier Hunault, Jean Juventin, Jean Royer, Victor Sablé, Maurice Sergheraert, Olivier Stirn.

2. Rappel des modifications intervenues pendant l'intersession.

I. — GROUPE UNION POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE
(Journal officiel [Lois et décrets] du 24 mars 1984.)
Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement.
(12 membres au lieu de 13.)

Supprimer le nom de M. Victor Sablé.

(Journal officiel [Lois et décrets] du 29 mars 1984.)
(50 membres au lieu de 51.)

Supprimer le nom de M. Olivier Stirn.

II. — LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE

(Journal officiel [Lois et décrets] du 24 mars 1984.)
(9 au lieu de 8.)

Ajouter le nom de M. Victor Sablé.

(Journal officiel [Lois et décrets] du 29 mars 1984.)
(10 au lieu de 9.)

Ajouter le nom de M. Olivier Stirn.

Rappel des modifications intervenues pendant l'intersession.

A. — DÉMISSION DE MEMBRES DES COMMISSIONS

MM. Jacques Baumel, Jacques Toubon et Robert-André Vivien ont donné leur démission de membres de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Jean Narquin a donné sa démission de membre de la commission des affaires étrangères (Journal officiel du 25 février 1984).

B. — CESSATION D'APPARTENANCE DANS UNE COMMISSION

En application de l'article 38, alinéa 3, du règlement, MM. Victor Sablé et Olivier Stirn, qui ne sont plus membres du groupe « Union pour la démocratie française », depuis, respectivement, le samedi 24 mars et le jeudi 29 mars 1984, ont cessé d'appartenir à la commission des affaires étrangères.

C. — NOMINATION DE MEMBRES DES COMMISSIONS

(Application de l'article 38, alinéa 4, du règlement.)

Le groupe du rassemblement pour la République a désigné :

MM. Benjamin Brial, Jean Narquin et Bernard Pons pour siéger à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Jacques Baumel pour siéger à la commission des affaires étrangères.

M. Robert-André Vivien pour siéger à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jacques Toubon pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Ces nominations ont pris effet dès leur publication au Journal officiel du 25 février 1984.

Composition de six commissions permanentes.

(Art. 37 et 25 du règlement.)

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

MM. Alaize (Jean-Marie), Ansquer (Vincent), Aubert (François d'), Bachelet (Pierre), Bardin (Bernard), Barrot (Jacques), Bartolone (Claude), Bas (Pierre), Bateau (Jean-Claude), Bayard (Henri), Beaufort (Jean), Becq (Jacques), Belorgey (Jean-Michel), Beltrame (Serge), Benedetti (Georges), Besson (Louis), Billon (Alain), Blisko (Serge), Bocquet (Alain), Bonrepaux (Augustin), Borel (André), Boucheron (Jean-Michel) (Charente), Bourg-Broc (Bruno), Braine (Jean-Pierre), Brial (Benjamin), Brunhes (Jacques), Cassaing (Jean-Claude), Cathala (Laurent), Césaire (Aimé), Chaban-Delmas (Jacques), Mme Chaigneau (Colette), MM. Chanfrault (Guy), Chevallier (Daniel), Chirac (Jacques), Chauat (Didier), Coffineau (Michel), Collomb (Gérard), Colonna (Jean-Hugues), Couqueberg (Lucien), Dehoux (Marcel), Delfosse (Georges), Derosier (Bernard), Deschaux-Beaume (Freddy), Desgranges (Jean-Paul), Dollo (Yves), Durr (André), Duprôt (Job), Esmonin (Georges), Evin (Claude), Falala (Jean), Florian (Roland), Mmes Frachon (Martine), Fraysse-Cazalis (Jacqueline), MM. Fuchs (Jean-Paul), Garrouste (Marcel), Gabarrou (Jean-Pierre), Gascher (Pierre), Geng (Francis), Gengenwin (Germain), Giovannelli (Jean), Gissingier (Antoine), Godefroy (Pierre), Guyard (Jacques), Haby (Charles), Haby (René), Haesebroeck (Gérard), Hage (Georges), Hermier (Guy), Mmes Jacq (Marie), Jacquaint (Muguette), MM. Koehl (Emile), Laborde (Jean), Lareng (Louis), Laurent (André), Le Coadic (Jean-Pierre), Mme Lecuir (Marie-France), MM. Le Foll (Robert), Le Gars (Jean), Legrand (Joseph), Luisi (Jean-Paul), Madelin (Alain),

Marchais (Georges), Maujoui du Gasset (Joseph-Henri), Metzinger (Charles), Miossec (Charles), Mme Missoffe (Hélène), M. Montergnole (Bernard), Narquin (Jean), Oehler (Jean-André), Olmeta (René), Orlet (Pierre), Mme Osselin (Jacqueline), M. Pénicaut (Jean-Pierre), Périscard (Michel), Perrut (Francisque), Pesce (Rodolphe), Petit (Camille), Pinard (Joseph), Pinte (Etienne), Poignant (Bernard), Pons (Bernard), Proriot (Jean), Proveux (Jean), Mme Provost (Eliane), M. Queyranne (Jean-Jack), Renard (Roland), Rossinot (André), Santoni (Ilyacinthe), Santrot (Jacques), Sautier (Yves), Schiffrer (Nicolas), Schreiner (Bernard), Mme Sublet (Marie-Joséphine), M. Sœur (Jean-Pierre), Testu (Jean-Michel), Théaudin (Clément), Tourné (André), Mme Toutain (Ghislaine), M. Zarka (Pierre).

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Adevah-Puuf (Maurice), Barre (Raymond), Baumel (Jacques), Baylet (Jean-Michel), Bellon (André), Berégovoy (Michel), Bernard (Roland), Blanc (Jacques), Bustin (Georges), Castor (Elie), Couve de Murville (Maurice), Defarge (Christian), Delehedde (André), Deniau (Xavier), Dhaille (Paul), Mme Dupuy (Lydie), M. Duraffour (Paul), Escutia (Manuel), Estier (Claude), Fourré (Jean-Pierre), Frédéric-Dupont (Edouard), Gaudin (Jean-Claude), Gigliotti (Francis), Gorse (Georges), Harcourt (d) (François), Jagoret (Pierre), Joseph (Noël), Jospin (Lionel), Journet (Alain), Jose (Pierre), Julia (Didier), Julien (Raymond), Kaspereit (Gabriel), Lagorce (Pierre), Léotard (François), Lipkowsky (de) (Jean), Loncé (François), Madrelle (Bernard), Mahéas (Jacques), Marcus (Claude-Gérard), Mellick (Jacques), Mermaz (Louis), Montdargent (Robert), Moulinet (Louis), Mmes Neiertz (Véronique), Nevoux (Paulette), M. Nungesser (Roland), Odru (Louis), Perrin (Paul), Peyrefitte (Alain), Raynal (Pierre), Rigal (Jean), Roger (Emile), Rou-seau (Jean), Sablé (Victor), Sainte-Marie (Michel), Seiflinger (Jean), Sergent (Michel), Stirn (Olivier), Teisseire (Eugène), Vadepied (Guy), Vial-Massat (Théo).

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

M. Aumont (Robert), Baudouin (Henri), Beix (Roland), Benouville (Pierre de), Bigeard (Marcel), Boucheron (Jean-Michel) (I et V), Boulevard Loic, Branger (Jean-Guy), Briane (Jean), Brocard (Jean), Charles (Bernard), Chauveau (Guy-Michel), Combastel (Jean), Correze (Roger), Daillat (Jean-Marie), Darinot (Louis), Dassonville (Pierre), Delatre (Georges), Dessein (Jean-Claude), Dominati (Jacques), Duprat (Jean), Durbec (Guy), Dutard (Lucien), Faugaret (Alain), Fillon (François), Fréche (Georges), Gaillard (René), Garmendia (Pierre), Gastines (Henri de), Goulet (Daniel), Gourmelon (Joseph), Gouze (Hubert), Mmes Harcourt (Florence d'), Hauteclouque (Nicole de), M. Hunault (Xavier), Huyghues des Etages (Jacques), Istace (Gérard), Join (Marcel), Jourdan (Emile), Lafleur (Jacques), Lambertin (Jean-Pierre), Lancelin (Yves), Lavadrine (Jacques), Lefranc (Bernard), Lejeune (André), Lenetti (Jean-Jacques), Masse (Marius), Mauger (Pierre), Mesmin (Georges), Moreau (Paul), Niles (Maurice), Mme Patrat (Marie-Thérèse), M. Philibert (Louis), Pignion (Lucien), Raymond (Alex), Richard (Lucien), Rimbault (Jacques), Robin (Louis), Tinsseau (Luc), Vacant (Edmond), Verdon (Marc), Villette (Bernard).

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

M. Alphonandéry (Edmond), Anciant (Jean), Balligand (Jean-Pierre), Bapt (Gérard), Barnier (Michel), Bêche (Guy), Benetière (Jean-Jacques), Bergelin (Christian), Berson (Michel), Bonnet (Alain), Charzat (Michel), Cher (Alain), Couillet (Michel), Denvers (Albert), Deprez (Charles), Doucere (Raymond), Dumont (Jean-Louis), Forgues (Pierre), Fosse (Roger), Frelaut (Dominique), Gantier (Gilbert), Germon (Claude), Goux (Christian), Hamel (Emmanuel), Inchauspé (Michel), Jans (Parfait), Josselin (Charles), Laignel (André), Le Drian (Jean-Yves), Le Pensec (Louis), Ligt (Maurice), Malvy (Martin), Marete (Jacques), Massion (Marc), Mazoin (Roland), Mercieca (Paul), Mestre (Philippe), Mortelette (François), Natlez (Jean), Pen (Albert), Noir (Michel), Pierret (Christian), Planchou (Jean-Paul), Pourchon (Maurice), Proumout (de) (Jean), Prouvost (Pierre), Rieubon (René), Rocca Serra (de) (Jean-Paul), Rodet (Alain), Royer (Jean), Sanmarco (Philippe), Soisson (Jean-Pierre), Mme Soum (Renée), M. Sprauer (Germain), Taddei (Dominique), Tavernier (Yves), Tranchant (Georges), Vivien (Alain), Vivien (Robert-André), Vouillot (Hervé), Wilquin (Claude), Zeller (Adrien).

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Alfonsi (Nicolas), Aubert (Emmanuel), Barthe (Jean-Jacques), Bockel (Jean-Marie), Bonnemaison (Gilbert), Bourguignon (Pierre), Briand (Maurice), Mme Cacheux (Denise), M. Caro (Jean-Marie), Charé (Jean-Paul), Charles (Serge), Charpentier (Gilles), Clément (Pascal), Delanoë (Bertrand), Ducolone (Guy), Esdras (Marcel), Fleury (Jacques), Floch (Jacques), Fontaine (Jean), Forni (Ramond), Foyer (Jean), Garcin (Edmond), Mme Gaspard (Françoise), M. Gouzes (Gérard), Guichard (Olivier), Mme Halimi (Gisèle), M. Hauteceur (Alain), Hory (Jean-François), Houteer (Gérard), Krieg (Pierre-Charles), Labazée (Georges), Lauriol (Marc), Le Meur (Daniel), Lotte (André), Maisonnat (Louis), Marcellin (Raymond), Marchand (Philippe), Massot (François), Menga (Joseph), Messmer (Ornando), Michel (Jean-Pierre), Millon (Charles), Moutoussamy (Ernest), Perrano (Michel) (d), Pidjot (Roch), Popere (Jean), Renault (Aimée), Richard (Alain), Roger-Machart (Jacques), Rouquet (René), Rouquette (Roger), Sapin (Michel), Séguin (Philippe), Sergheraert (Maurice), Stasi (Bernard), Suchnd (Michel), Tabanou (Pierre), Tiberi (Jean), Toubon (Jacques), Wolff (Claude), Worms (Jean-Pierre), Zuccarelli (Jean).

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

M. André (René), Ansart (Gustave), Asensi (François), Audnot (André), Badet (Jacques), Bally (Georges), Balmigère (Paul), Barailla (Régis), Bassinet (Philippe), Battist (Umberto), Bayou (Raoul), Beaufrils (Jean), Bednussac (Firmin), Bégault (Jean), Bernard (Jean), Bernard (Pierre), Bertile (Wilfrid), Billardon (André), Birraux (Claude), Bladt (Paul), Bois (Jean-Claude), Bourget (René), Brochard (Albert), Brune (Alain), Brunet (André), Cabé (Robert), Cambolive (Jacques), Cartelat (Michel), Cartraud (Raoul), Caumont (Robert) (de), Cavaille (Jean-Charles), Chapuis (Robert), Chasseguet (Gérard), Chaubard (Albert), Chomat (Paul), Cointat (Michel), Colin (Georges), Mme Commergnat (Nelly), M. Cousté (Pierre-Bernard), Dassault (Marcel), Defontaine (Jean-Pierre), Delisle (Henry), Desantis (Jean), Destrade (Jean-Pierre), Dousset (Maurice), Drouin (René), Dupilet (Dominique), Durand (Adrien), Durieux (Jean-Paul), Duroméa (André), Duroure (Roger), Fèvre (Charles), Mme Fievet (Berthe), M. Fouchier (Jacques), Gallet (Jean), Galley (Robert), Goasduff (Jean-Louis), Godfrain (Jacques), Mme Gocuriot (Colette), M. Grézar (Léo), Grussenmeyer (François), Hamelin (Jean), Haye (Kléber), Mme Horvath (Adrienne), M. Huguet (Roland), Ibanés (Jean), Jalton (Frédéric), Jarosz (Jean), Juvenlin (Jean), Kergueris (Aimé), Kucheida (Jean-Pierre), Labbé (Claude), Lacombe (Jean), La Combe (René), Lajoinie (André), Lambert (Michel), Lassale (Roger), Laurissegues (Christian), Le Bail (Georges), Lestas (Roger), Malandain (Guy), Malgras (Robert), Mas (Roger), Masson (Jean-Louis), Mathieu (Gilbert), Mayoud (Alain), Médecin (Jacques), Méhaiznerie (Pierre), Métais (Pierre), Mieux (Pierre), Michel (Claude), Michel (Henri), Mitterrand (Gilbert), Mœœur (Marcel), Mmes Mora (Christiane), Moreau (Louise), M. Notebart (Arthur), Paccou (Charles), Patriat (François), Perbet (Régis), Perrier (Paul), Peuziat (Jean), Pistre (Charles), Porelli (Vincent), Portheault (Jean-Claude), Prat (Henri), Ravassard (Noël), Rigaud (Jean), Salmon (Tutaha), Santa Cruz (Jean-Pierre), Sarre (Georges), Sénéas (Gilbert), Mme Sicard (Odile), M. Soury (André), Tondon (Yvon), Valleix (Jean), Valroff (Jean), Vennin (Bruno), Vidal (Joseph), Vuillaume (Roland), Wacheux (Marcel), Wagner (Robert), Weisenhorn (Pierre).

Mises au point au sujet de votes.

A la suite du scrutin (n° 623) sur l'ensemble du projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue (deuxième lecture) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 9 février 1984, page 784), M. Barnier et Kaspereit, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu « s'abstenir volontairement ».

A la suite du scrutin (n° 633) sur l'amendement n° 2212 de M. Alain Madelin à l'article 23 du projet de loi limitant la concentration et assurant la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (La commission pour la transparence et le pluralisme sursoit toute décision dès qu'elle est informée de la saisine des autorités judiciaires à raison des mêmes faits) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 11 février 1984, page 965), M. Léotard, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu « voter pour ».

A la suite du scrutin (n° 634) sur l'amendement n° 2220 de M. Alain Madelin à l'article 24 du projet de loi limitant la concentration et assurant la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (Le rapport annuel de la commission pour la transparence et le pluralisme présente une analyse des entreprises de presse et de communication contrôlées par l'Etat) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 11 février 1984, page 967), M. Léotard, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu « voter pour ».

A la suite du scrutin (n° 635) sur l'amendement n° 1460 rectifié de M. Alain Madelin à l'article 24 du projet de loi limitant la concentration et assurant la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (Le rapport annuel de la commission pour la transparence et le pluralisme présente une analyse des répartitions des ressources publicitaires des entreprises contrôlées par l'Etat) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 11 février 1984, page 968), M. Léotard, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu « voter pour ».

A la suite du scrutin (n° 636) sur l'article 25 du projet de loi limitant la concentration et assurant la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (Sanctions pénales applicables en cas de violation des dispositions qui interdisent toute opération de prête-nom au profit d'une personne qui possède, commandite ou contrôle une entreprise de presse) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 12 février 1984, page 987), M. Léotard, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu « voter contre ».

A la suite du scrutin (n° 637) sur l'ensemble du projet de loi limitant la concentration et assurant la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (*Journal officiel*, Débats A.N., du 14 février 1984, page 1048), M. Fontaine, porté comme « ayant voté contre », a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement » ; M. Léotard, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu « voter contre ».

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

Politique économique et sociale (plans).

559. — 3 avril 1984. — **M. Jean-Louis Masson** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation** sur le fait que la loi du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification et son décret d'application du 2 novembre 1983 précisent les conditions dans lesquelles des contrats de plan peuvent être passés entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il semble qu'actuellement les pouvoirs publics n'ont engagé une négociation qu'avec les régions. Les demandes émanant des départements, notamment celle émanant du département de la Moselle, n'ont pas été prises en compte par les commissaires de la République, lesquels indiquent n'avoir pas reçu d'instruction en ce sens de la part du Gouvernement. Il souhaiterait donc qu'il lui indique dans quelles conditions précises les contrats de plans Etat-départements seront négociés.

Electricité et gaz (E. D. F.).

560. — 3 avril 1984. — **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé de l'énergie**, que la loi de nationalisation d'électricité de France en 1946 avait prévu qu'une société serait créée dans chaque région pour la distribution du courant. Depuis lors, cette disposition de la loi n'a pas encore été mise en vigueur et l'organisation d'électricité de France reste donc centralisée. Compte tenu des prises de position du Gouvernement en faveur de la décentralisation, il souhaiterait qu'il lui indique dans quel délai il envisage de réorganiser la distribution du courant électrique en France, conformément aux dispositions de la loi de 1946.

Circulation routière (stationnement : Paris).

561. — 8 avril 1984. — **M. Edouard Frédéric-Dupont** rappelle à **M. le ministre de la culture** qu'il lui avait précédemment souligné la gravité du problème de stationnement des voitures aux abords du musée du XIX^e siècle. Le 25 juin 1983, le ministre avait pris l'engagement de convoquer le maire du 7^e arrondissement à toutes les réunions ayant pour objet de régler la circulation et le stationnement à un endroit particulièrement sensible dans cet arrondissement. Il constate qu'aucune convocation ne lui a été adressée. Il lui demande où en sont les études relatives au stationnement des voitures particulières, de celles du personnel du musée, des cars de tourisme, des camions apportant tableaux et statues lors des expositions.

Département des territoires d'outre-mer (Mayotte).

562. — 2 avril 1984. — **M. Michel Debré**, étonné des déclarations faites par **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et territoires d'outre-mer** et aux termes desquels l'avenir du territoire de Mayotte, français par la volonté de ses habitants, serait désormais de la compétence du ministre des relations extérieures, lui demande s'il est possible de connaître les intentions du Gouvernement, notamment sur l'interprétation de la constitution. Il lui demande en outre s'il est exactement informé de la situation à Mayotte et de l'état d'esprit de ses habitants. Il lui demande enfin s'il estime que l'influence de la France dans l'Océan Indien sera renforcée ou affaiblie selon que nous respecterons ou que nous ne respecterons pas la volonté librement exprimée des habitants d'un territoire français.

Bâtiment et travaux publics (emploi et activité).

563. — 3 avril 1984. — **M. Pierre Bachelet** attire l'attention de **M. le ministre de l'urbanisme et du logement** sur la situation désastreuse des entreprises du bâtiment et des travaux publics sur le plan national où l'on constate une dégradation accélérée remettant en cause un secteur-clé, pilier et soutien de l'économie. Touché par la crise, le nombre de mises en chantier ne cesse de diminuer d'une année sur l'autre et le recul de l'activité par rapport au début de l'année 1983 se situe aux alentours de 4 à 5 p. 100, ce qui a fait perdre leur emploi à 65 000 salariés. En Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le marasme dans le bâtiment et les travaux publics a provoqué la suppression de 10 000 emplois pour la seule année 1983, les prévisions les plus optimistes laissent malgré tout apparaître une accélération du processus cumulatif à la baisse. Mais cette situation se pose en termes dramatiques dans le département des Alpes-Maritimes. Or, c'est dans une indifférence sinon générale, tout au moins gouvernementale, que le bâtiment perd chaque année un nombre considérable d'emplois. Dès lors comment s'étonner que ce secteur soit celui où s'observe le plus grand nombre de faillites d'entreprises. Les pouvoirs publics, faute d'avoir prêté attention aux propositions et cris d'alarme lancés par la profession dès 1981, se trouvent confrontés à un problème dont l'ampleur est aujourd'hui menaçante. Les responsables des diverses fédérations du bâtiment avaient, en son temps, préconisé des mesures tendant à permettre aux entreprises d'opérer leur adaptation au nouveau marché. Le ministre de l'urbanisme et du logement y a répondu en mettant en place des procédures tellement complexes et inadéquates que leur portée s'est avérée quasi inexistante. L'Etat semble n'être plus en mesure d'assurer le maintien de l'outil de production du bâtiment et des travaux publics, c'est pourquoi il lui demande quelles décisions, enfin sérieuses, il compte prendre pour procurer à ce secteur- clé les moyens de faciliter sa restructuration et quelles mesures efficaces il envisage pour assurer la nécessaire et vitale survie de cette branche d'activité fondamentalement indispensable à l'équilibre économique et social non seulement des Alpes-Maritimes et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais aussi de l'ensemble de notre pays.

Collectivités locales (finances locales).

564. — 3 avril 1984. — **M. Michel Barnier** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie, des finances et du budget** sur les problèmes importants qui se posent actuellement pour le financement des collectivités locales et, en particulier, des départements auxquels la loi de décentralisation donne de nouvelles compétences et de nouvelles responsabilités dans le domaine de l'action sociale, des transports et de l'entretien du patrimoine immobilier scolaire. La gravité de ces problèmes de financement conduit à interroger le Gouvernement sur trois points qui constituent, en même temps, des propositions : 1° en raison des avances de trésorerie consenties au titre de l'aide sociale par l'ensemble des conseils généraux à l'Etat et aux communes, ne serait-il pas possible que le Gouvernement, à travers la Caisse des dépôts et consignations et au moyen de prêts à taux bonifiés, permette à ces conseils généraux de constituer « un fond de roulement » afin de rétablir leur trésorerie ; 2° la conséquence logique de la loi de décentralisation, qui confie de nouvelles responsabilités aux collectivités locales et les encourage même à s'engager sur le plan de l'intervention économique, devrait être la liberté donnée à ces collectivités de placer leurs fonds, comme peuvent le faire les entreprises privées ou les sociétés d'économie mixte ; 3° le succès incontestable du produit d'épargne lancé en 1983 par le Gouvernement avec les Codevi, a provoqué un transfert de cette épargne au détriment des produits plus traditionnels et donc du financement des prêts aux collectivités locales. Par ailleurs, ces collectivités sont conduites à jouer un rôle actif dans le domaine économique, quelquefois en réalisant elles-mêmes des investissements productifs. Il lui demande s'il ne lui paraît pas possible d'accorder à ces collectivités, et pour ce type d'investissement très précis, des prêts à taux bonifiés au même titre que ceux qui sont accordés à l'industrie. Une telle politique serait cohérente avec le 9^e Plan. Dans l'affirmative, il lui demande à quel montant s'élèvera le volume des prêts ouverts en 1984 dans ce cadre.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15. Téléphone } Renseignements : 575-62-31 Administration : 378-61-39 TÉLEX 201176 F DIR JO-PARIS
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :				
Débets :				
03	Compte rendu.....	95	425	} Renseignements : 575-62-31 Administration : 378-61-39
33	Questions	95	425	
Documents :				
07	Série ordinaire	532	1 070	} Renseignements : 575-62-31 Administration : 378-61-39
07	Série budgétaire	162	238	
Sénat :				
05	Compte rendu	87,50	270	} Renseignements : 575-62-31 Administration : 378-61-39
33	Questions	87,50	270	
09	Documents	532	1 031	
Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances.				
N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindra une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : **2,15 F.** (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)